



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22 septembre 2010

COMPTE RENDU

Le vingt deux septembre deux mille dix, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sartilly, dûment convoqués par le Président se sont réunis à la Communauté de Communes sous la présidence de M. Claude FOURRE, Président.

Etaient présents : Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. THOUVENOT Jacques, Vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les délégués représentant les communes de :

- ANGEY : M. LEMONNIER Alain

- BACILLY :

- CAROLLES : M. SEVIN Jean-Marie, M. LOISEAU Philippe,

- CHAMPCEY :

- CHAMPEAUX : Mme GIARD Claudine, M. JOUSSEAUME Pascal

- DRAGEY RONTHON : M. FOLLAIN Hubert, M. DATIN Jean-Luc, Mme GROSFILS Sophie

- GENÊTS : M. LALISSE Allain, M. DUTEIL René

- LOLIF : M. ANDRE Alphonse, M. BACHOTET Philippe

- MONTVIRON : M. LAMBERT Gaétan,

- ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain, M. MOREL Philippe, Mme LAISNEY Geneviève

- ST PIERRE LANGERS : Mme LEFEVRE Nadine, M. LEGRAND Bernard

- SARTILLY : M. LUCAS Jean-Pierre, Mme GOUELLE Solange

Etaient Absents Représentés :

M. HERBERT Georges représenté par Mme CAHOREL Paulette

M. JOLLY Thierry représenté par M. FONTAINE Albert

Mme LORE Monique représentée par M. LASIS Claude

M. PICHON Jacques représenté par M. MAINCENT Jean-Pierre

Excusés :

M. DEBON Jean-Pierre,

M. GUILLOUX Aymerick

M. HEON Philippe

M. JOUENNE Laurent

Mme LEPRODHOMME Sandrine

M. QUINTON Eric

M. RAULT Denis

M. ROBIDAT Serge

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. THOUVENOT Jacques

Nombre de conseillers en exercice : 36 / Nombre de conseillers présents : 28

Convocation du : 14 septembre 2010

Affichage du : 23 septembre 2010

Documents envoyés avec la convocation : aucun

Une copie de la convocation a été adressée aux Maires ne siégeant pas en qualité de délégué communautaire.

Documents remis lors de la séance : compte rendu du Bureau du 21 septembre 2010

Signature du procès-verbal de la séance précédente dont chacun a reçu compte-rendu intégral.

INTERVENTION EN CONSEIL – Monsieur le Commandant de Gendarmerie BELTRAME

Le nouveau Commandant BELTRAME, accompagné du Lieutenant ABEL, s'est présenté aux membres du Conseil.

Après une brève présentation de sa carrière, il a vivement insisté, dans le but de limiter des infractions, sur la veille et l'information qui doivent faire l'objet d'échanges réguliers entre la gendarmerie et les élus du canton.

Il a également indiqué qu'il ferait preuve d'une certaine fermeté sur les questions de délinquance routière en raison des trop nombreux accidents dont il est malheureusement témoin.

Il a ensuite répondu aux questions des élus.

M. LALISSE demande ce qu'il en est du concept du « voisin vigilant ». Le Commandant BELTRAME répond que les autorités réfléchissent à l'amélioration du concept. Dans l'attente, il a pour instruction de ne pas le mettre en œuvre.

M. JOUSSEAUME signale que la commune de Champeaux est régulièrement polluée par des abandons sauvages de sacs poubelle. Le Commandant BELTRAME répond que des amendes sont prévues pour ces infractions, qui sont régulièrement constatées et sanctionnées. Il ajoute qu'il entend amplifier son action pour limiter le phénomène, qui relève d'un manque de civisme.

Mme GIARD signale des excès de vitesse récurrents sur la falaise de Champeaux.

M. BACHELIER signale également la vitesse excessive à l'entrée du bourg de Saint Jean le Thomas.

M. DUTEIL signale que les zones de dépassement de la route de Mortain sont dangereuses.

M. THOUVENOT demande ce qu'il en est des trafics de drogues sur le territoire. Le Commandant BELTRAME répond qu'il y a des trafics mais que les enquêtes judiciaires en cours ne doivent pas être divulguées au nom du principe du secret de l'instruction.

Les élus sont invités par le Commandant BELTRAME à transmettre toutes informations susceptibles d'intéresser la gendarmerie par tous moyens, à l'attention du Lieutenant ABEL, et notamment par voie de courrier électronique.

Le Commandant BELTRAME, après avoir pris en compte toutes ces remarques, remercie les élus de leur attention et souhaite travailler en collaboration avec eux.

ASSOCIATIONS – demande d'aide exceptionnelle

Le Président expose que Monsieur Abel CAHU, Président du Club de Football AS Jullouville Sartilly a été entendu par les membres du Bureau le 21 septembre à propos des difficultés que rencontre le club.

Cette association, créée en 2001 fonctionne bien : 160 enfants du canton de Sartilly, dont 40 filles sont inscrits au club.

L'association est déficitaire pour la seconde année consécutive (-5.800 €).

En effet, le club emploie un animateur sur un contrat de 25 heures par semaines, financé à hauteur de 10 heures par la commune de Sartilly et 15 heures par le club.

Les recettes publiques de l'association sont les suivantes :

- commune de Sartilly : 3.000 € (+ une aide exceptionnelle de 5.100 € par an), soit 8.100 €
- commune de Jullouville : 7.000 €
- autres communes : 935 €

Or, les difficultés financières vont mener le club à réduire sa participation à 5 heures, ce qui ferait un contrat de 15 heures au total. Compte tenu de l'activité du club, ce serait très insuffisant, et d'autre part il n'est pas certain que l'animateur acceptera un contrat de 15 heures.

Pour la deuxième année, il sollicite la Communauté de Communes pour lui accorder une aide, sous quelque forme que ce soit, pour lui permettre de boucler son budget.

Il a augmenté de 5 € la participation par adhérent, ce qui reste insuffisant pour combler le déficit. Le coût de la participation est déjà assez élevé pour certaines familles, dont certaines posent des difficultés pour financer.

En conséquence, il demande à la Communauté de Communes de lui verser une aide correspondant à celle de la commune de Sartilly (5.100 €) pour financer les 10 heures manquantes.

M. JOUSSEAUME déclare qu'il est contre et se dit « choqué » de cette demande. Il précise qu'il déteste le football, qu'il considère comme un « sport anti-éducatif ». Il évoque la dernière Coupe du monde qui a été selon lui une « honte nationale ». Il estime que le football de haut niveau draine des sommes considérables d'argent que la Fédération nationale doit redistribuer.

Le Président répond que toutes les Communautés de communes voisines aident les clubs sportifs. Il ajoute que M. CAHU s'investit personnellement ainsi que son épouse (lavage du linge, frais de déplacement), pour faire vivre le club. Il précise que les enfants qui jouent au football sont canalisés ce qui évite la délinquance.

M. LUCAS répond à M. JOUSSEAUME que M.CAHU fait un travail considérable et qu'il est contre toute forme d'élitisme, acceptant tous les enfants, bons et moins bons, se refusant ainsi de sélectionner les meilleurs enfants pour monter une équipe d'élites.

Le Président précise que le club devra s'engager dans une démarche de demande de subvention au titre du PEL et qu'il devra participer au dispositif du Pass'Loisirs avec l'aide des services de la Communauté de communes.

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

- Vu la demande de Monsieur Abel CAHU, Président du Club de football, l'AS Jullouville Sartilly,
- Vu le déficit de l'association d'un montant de 5.800 €,
- Vu l'urgence pour l'association de trouver les fonds nécessaires au financement de 10 heures d'un contrat de travail de 25 heures pour assurer l'encadrement des enfants,
- Considérant la forte implication du Club dans les actions en direction de la jeunesse du territoire,
- DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 5.100 € à ladite association.

Adopté à 27 voix POUR, 1 voix CONTRE

COMPLEXE EQUIN – désignation d'un Maître d'œuvre

Le Président rappelle que par délibération du 9 juillet 2009, le projet de réalisation d'un complexe équin à Dragey-Ronthon a été validé par le Conseil Communautaire. Il demande au Conseil Communautaire d'attribuer le marché au maître d'œuvre choisi par la Commission d'appel d'offres.

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offre constituée en jury,

- Vu le projet du Complexe équin, notamment la délibération du 9 juillet 2009,
- Vu l'article 75-V. du Code des Marchés Publics relatif à l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre,
- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe équin à vocation économique et touristique, au groupement Cabinet Philippe CAVOIT pour un montant de 198.875,00 € HT (237.854,50 € TTC),
- Autorise le Président à signer le marché.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX – agrandissement du CLSH – réserve parlementaire

Le Président rappelle que par délibération du 21 juillet 2010, le Conseil l'a autorisé à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet d'agrandissement du CLSH à hauteur de 30.000 €.

Il expose que la délibération doit faire apparaître le nom du parlementaire.

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

- Vu la délibération du 21 juillet 2010 autorisant le Président à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet d'agrandissement du CLSH à hauteur de 30.000 €,
- Décide que cette réserve sera sollicitée auprès du Sénateur Jean BIZET

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

TOURISME – Audit

Dans le cadre de la mise en place de l'Office de tourisme intercommunal, le Président rappelle que le Conseil communautaire a décidé que les recettes de la taxe de séjour communautaire seront affectées à la promotion touristique du territoire.

Afin de faire bon usage des recettes de cette taxe, et d'optimiser les retours attendus en terme de fréquentation du territoire, il expose sur proposition des Vice Présidents, qu'il serait opportun de faire appel à un cabinet d'audit spécialisé dont la mission consisterait nous aider dans cette démarche.

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- Vu la délibération du Conseil communautaire instituant l'Office de tourisme intercommunal,

- Considérant la nécessité d'un accompagnement en matière de promotion touristique,
 - Autorise le Président à faire appel à un cabinet d'audit spécialisé pour nous accompagner dans cette démarche.
- Adopté à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, les trois délégués de la commune de Saint Jean le Thomas ayant quitté l'assemblée.*

TOURISME – Audit – demande de subvention

Le Président expose que l'audit peut être financé par le Conseil général de la Manche par le biais du Contrat d'Objectif Touristique, ce qu'il a appris dans la journée. C'est la raison pour laquelle le Bureau n'a pas été consulté. Il demande en conséquence au Conseil de l'autoriser à formuler une demande de subvention.

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- Vu la délibération de ce jour autorisant le Président à faire appel à un cabinet d'audit spécialisé pour nous accompagner dans la démarche de promotion touristique,
- Autorise le Président à formuler une demande de subvention au Conseil général dans le cadre du Contrat d'objectif touristique pour le financement d'un audit sur la promotion touristique du territoire.

Adopté à 25 voix POUR, les trois délégués de la commune de Saint Jean le Thomas ayant quitté l'assemblée.

INFORMATIONS

TOURISME : Comité de pilotage

Le Président informe l'assemblée que le Comité de pilotage Tourisme se réunira le 7 octobre 2010 à 20h30.

SECURITE EN BAIE : construction d'un abri SNSM à Genêts

Le Président expose que le Conservatoire du littoral projette la réalisation d'un abri pour le canot de sauvetage SNSM au Bec d'Andaine.

C'est un dossier ancien puisqu'il était intégré dans le projet de renaturation du site lancé en 2001.

Le dossier est longtemps resté dans l'attente de trouver des financements.

Après avoir été sollicité en 2010 par la commune de Genêts, M. le Sénateur BIZET a proposé que la commune de Genêts devienne Maître d'Ouvrage afin de pouvoir solliciter un financement au titre de la Dotation Globale d'Équipement des communes et de leurs groupements (DGE), dotation dont ne peut bénéficier le Conservatoire du Littoral.

A la demande de Monsieur le Maire de Genêts de participer financièrement à l'opération, le Président a répondu que la construction d'un tel abri entrerait dans le cadre des compétences communautaires.

Une réunion est prévue le 6 octobre avec le Conservatoire et la Commune de Genêts.

Le Président propose d'envoyer un courrier au Directeur du Conservatoire du Littoral pour savoir pourquoi ce projet n'a pas été réalisé dans les délais prévus et pourquoi aujourd'hui demander aux collectivités de payer un investissement qui aurait dû être réalisé et financé par le Conservatoire.

La séance est levée à 22h55.
